

Programme Erasmus + "Renforcement des capacités dans le domaine du sport "

1. Les objectifs du programme : établir des projets de coopération internationale dans le domaine du sport pour soutenir des activités et des politiques liés au sport afin de promouvoir des valeurs (fair-play, tolérance, inclusion) destiné à participer au développement des individus et des communautés des pays non associés au programme.

Le programme doit se concentrer sur certaines thématiques (promotion de valeurs communes comme la non-discrimination ou l'égalité, améliorer la participation sociale des groupes défavorisés, l'intégration des migrants ou la réconciliation après un conflit) Le projet doit aussi contribuer aux priorités transversales de Erasmus + (inclusion et diversité, développement durable, transformations numériques et participation à la vie démocratique)

2. Les critères d'éligibilité :

- Qui peut être à l'origine ? : être une personne morale actif dans le sport et établi dans un pays membre de l'UE, un pays tiers associé au programme (Serbie, Islande, Norvège, Turquie, Liechtenstein et Macédoine du Nord) ou un pays tiers non associé au programme ([Balkans occidentaux](#) ou [voisinage oriental](#)).
Le coordinateur du consortium doit être une organisation à but non lucratif (organisme public chargé du sport, organisation sportive, comité olympique national)
- Composition du consortium : 4 organisations de 3 pays minimum avec au moins une organisation de deux États membres de l'UE ou trois pays tiers participant associés au programme différent ; et au moins deux organisations d'au moins un pays tiers éligible non associé au programme de la région 1 (Balkans occidentaux) ou de la région 2 (voisinage oriental)
- Pour quel type de projet ? : des projets de 12, 24 ou 36 mois dans les pays qui participent à l'activité. Les activités peuvent être : la création et le développement de réseaux entre pays et organisations, la conception d'un échange de pratiques, la mise en œuvre d'activités sportives communes ect...

3. La mise en place d'un projet en 4 étapes :

- L'identification et le lancement : identifier un problème, définir les principales activités et les principaux résultats du projet, formuler les objectifs du projet
- La préparation, conception et planification : planification des activités, accord avec les partenaires
- La mise en œuvre et suivi des activités :
- Examen et analyse d'impact : évaluer la performance du projet et l'incidence du projet

4. **Les règles de financement** : ce sont des montants forfaitaires uniques entre 100 000 EUR et 200 000 EUR. Il est déterminé en fonction du budget détaillé, des activités couvertes, les frais de personnel, les frais de voyage, les frais d'équipement ect...

5. **Les critères de sélection du projet** : pertinence du projet, conception et mise en œuvre du projet, qualité du partenariat et des modalités de coopération, impact et actions de suivi. Le barème varie en fonction si c'est un partenariat simplifié ou de coopération. Dans 2 cas, il faut obtenir un minimum de 60 points sur 100 ainsi que la moitié des points dans chaque catégorie.

6. **Comment candidater ?** : un appel à candidature le 5 mars 2024 à 17h auprès de l'Agence Exécutive de la Commission Européenne

- [L'agence Erasmus + France Jeunesse & Sports](#)
- Guide complet Erasmus + : [page 414](#)
- Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations, être accompagné dans votre démarche, ou discuter de manière plus approfondie, n'hésitez pas à contacter KGH Conseil (06 51 44 17 83 – gurvan.heuze@kghconseil.fr).